

Plongée Sous-Marine d'Halluin

Agrément Jeunesse et Sports n° 59 S 2554

F.F.E.S.S.M. n° 09 59 0058

Siège social : Piscine Municipale d'Halluin

Route de Neuville - 59250 HALLUIN

Adresse postale : Monsieur David MOURADOGLOU

335 rue de Lille - 59250 HALLUIN

DEMANDE D'ADHÉSION À P.S.M.H. SAISON 2012/2013

Nouvelle adhésion Renouvellement Section adultes (mineur) Section adultes (majeur) Section enfants

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Né(e) le :

Lieu de naissance : Code postal :

Adresse :

Ville : Code Postal

--	--	--	--	--	--

Tél. Personnel : Tél. Professionnel :

Tél. portable : Adresse e-mail :@.....

Liste rouge : oui non

Catégorie socio-professionnelle :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur | <input type="checkbox"/> Affaires, cadre supérieur et profession libérale |
| <input type="checkbox"/> Petit patron (commerçant, artisan,...) | <input type="checkbox"/> Employé secteur public |
| <input type="checkbox"/> Profession intermédiaire (entre cadre et employé) | <input type="checkbox"/> Ouvrier |
| <input type="checkbox"/> Employé secteur privé | <input type="checkbox"/> Inactif / retraité |
| <input type="checkbox"/> Étudiant | <input type="checkbox"/> Autre |

demande son adhésion au Club de Plongée P.S.M.H. pour la saison 2012/2013 et s'engage à respecter :

- le règlement intérieur de P.S.M.H. (fourni sur demande ou voir son affichage au bassin)
- le règlement de la piscine (voir affichage).

Personne(s) à contacter en cas d'urgence lors des entraînements/cours/sorties :

Nom, prénom : N° de tél. :

Nom, prénom : N° de tél. :

L'adhésion ne sera validée que sur dossier **complet**, même pour un renouvellement. Les membres du Comité Directeur sont à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Fait à, le 20.....

Signature de l'adhérent (pour les mineurs, la signature des parents ou du tuteur légal, est obligatoire sur l'ensemble des documents et sur la licence) :





Plongée Sous-Marine d'Halluin
 Agrément Jeunesse et Sports n° 59 S 2554
 F.F.E.S.M. n° 09 59 0058
 Siège social : Piscine Municipale d'Halluin
 Route de Neuville - 59250 HALLUIN
 Adresse postale : Monsieur David MOURADOLOU
 335 rue de Lille - 59250 HALLUIN

AUTORISATION PARENTALE D'ADHÉSION À P.S.M.H. POUR 2012/2013

Nom : Prénom :

agissant en qualité de père mère tuteur légal

Adresse :

Ville : Code Postal

--	--	--	--	--

Numéro(s) de téléphone où il est possible de vous joindre lors des séances et des sorties :

.....

autorise par la présente mon fils ma fille

Nom : Prénom :

Né(e) le : à : Code postal

--	--	--	--	--

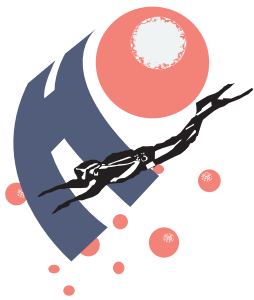
à pratiquer toutes les activités ayant trait à la plongée sous-marine au sein de P.S.M.H. et demande donc son adhésion. L'ensemble des documents nécessaires à l'inscription sera fourni, conformément au document page 3.

Il est entendu que la responsabilité de P.S.M.H. ne pourra en aucun cas être engagée par le fait qu'un jeune ne vienne pas à l'entraînement/aux cours/aux sorties à l'insu des ses parents ou de son tuteur légal ; il en est de même quant à son trajet domicile/piscine/sorties, et ce, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Fait à, le 20.....

Signature de l'un des parents/tuteur légal :

RAPPEL : La licence pour les mineurs devra **obligatoirement** être signée par le mineur **ainsi que** par l'un de ses parents/ tuteur légal, en présence d'un membre du comité de P.S.M.H. dans les de 8 jours maximum à compter de sa délivrance.



Plongée Sous-Marine d'Halluin

Agrément Jeunesse et Sports n° 59 S 2554

F.F.E.S.S.M. n° 09 59 0058

Siège social : Piscine Municipale d'Halluin

Route de Neuville - 59250 HALLUIN

Adresse postale : Monsieur David MOURADOLOU

335 rue de Lille - 59250 HALLUIN

LISTE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR LORS DE LA REMISE DU DOSSIER

Afin de faciliter le travail de tous, les dossiers devront être impérativement remis lors des dates suivantes :

mardi 2, mardi 9 ou jeudi 11 octobre

Aucun dossier ne sera accepté s'il n'est pas conforme ou s'il est incomplet. L'accès à la piscine et aux sorties en milieu naturel ne pourra être accepté que si l'adhérent a fourni :

- la demande d'adhésion à P.S.M.H. (document page 1)
- le certificat médical d'un médecin fédéral ou du sport daté du :20.....
- l'autorisation parentale pour les mineurs (document page 2)
- le paiement par chèque daté du jour, à l'ordre de P.S.M.H.
(si paiement en plusieurs fois, noter les dates d'encaissement souhaitées au dos des chèques)
- l'option d'assurance retenue : 19,00 € 30,00 € 52,00 €
- la souscription à l'assurance individuelle complémentaire, fortement conseillée dès l'inscription surtout pour les adhérents qui s'inscrivent à la préparation du niveau 2 et au-delà, qui sortent en milieu naturel et/ou qui encadrent (voir les tarifs et modalités de l'assurance en page 6)
OU la lettre de renonciation à l'assurance complémentaire individuelle
- une photo d'identité avec nom et prénom au verso
- la fiche «pour mieux te connaître» (document page 5)
- 2 enveloppes autocollantes timbrées au tarif en vigueur, sans adresse

DOSSIER RÉCEPTIONNÉ PAR

LE / /

Dossier complet accepté

Dossier incomplet refusé

Observations éventuelles :

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Plongée Sous-Marine d'Halluin
Agrément Jeunesse et Sports n° 59 S 2554
F.F.E.S.S.M. n° 09 59 0058
Siège social : Piscine Municipale d'Halluin
Route de Neuville - 59250 HALLUIN
Adresse postale : Monsieur David MOURADOGLOU
335 rue de Lille - 59250 HALLUIN

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LA SAISON 2012/2013

I - COTISATION

Le montant total (cotisation, licence, assurance selon option choisie) est à payer par chaque adhérent ; ce montant peut être revu annuellement, selon la décision du Comité Directeur et l'évolution du prix fixé annuellement par la F.F.E.S.S.M. quant à la licence individuelle, et par AXA quant à l'assurance individuelle complémentaire. Ce montant total (hors assurance) pour la saison 2012/2013 a été fixé à 130€ par adulte et 105€ par enfant.

Dans tous les cas, le 1^{er} chèque devra toujours être supérieur au montant de la licence et de l'option d'assurance choisie, P.S.M.H. devant reverser ces sommes aux organismes concernés. La cotisation devra être intégralement payée et encaissée pour le 31 décembre 2012 (donc pas de chèque à encaisser au-delà du 31 décembre 2012). En aucun cas, il ne sera possible à un adhérent de récupérer tout ou partie de son paiement et ce, pour quelque raison que ce soit, fût-elle médicale.

II - COÛT DES SORTIES

Il est également rappelé que selon les sites, les sorties en milieu naturel peuvent être payantes ; ces sommes sont reversées aux gestionnaires des sites.

III - CARTE C.M.A.S.

Les validations de niveaux et de R.I.F.A.P. donnent lieu à l'édition d'une carte C.M.A.S. délivrée par la Fédération. L'édition d'une carte coûte 12€. Il appartient à l'adhérent de régler cette somme à P.S.M.H. En cas de perte d'une carte C.M.A.S. de niveau ou d'une licence, l'adhérent devra repayer 12€ pour la réédition du document.

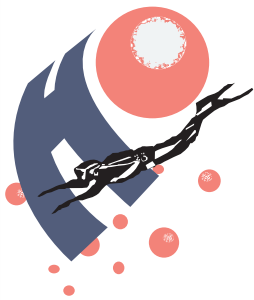
IV - PENSEZ-Y !

Parrainez régulièrement des baptêmes de plongée (sur rendez-vous chaque premier jeudi du mois, à compter du mois de novembre, voir les encadrants qui assurent les baptêmes).

Signalez au secrétariat tout changement de situation (adresse, téléphone, e-mail,...) pour la mise à jour du fichier adhérents et pour l'envoi des informations ponctuelles.

Consultez régulièrement le site Internet du club : <http://plongee.amiral.free.fr/>.

Participez activement à la vie quotidienne de **votre** club de plongée P.S.M.H. (rangement du matériel, des salles de cours, aide ponctuelle, ...), lors des manifestations diverses et des soirées..



Plongée Sous-Marine d'Halluin

Agrément Jeunesse et Sports n° 59 S 2554

F.F.E.S.S.M. n° 09 59 0058

Siège social : Piscine Municipale d'Halluin

Route de Neuville - 59250 HALLUIN

Adresse postale : Monsieur David MOURADOGLOU

335 rue de Lille - 59250 HALLUIN

FICHE P.S.M.H. «POUR MIEUX TE CONNAITRE» SAISON 2012/2013

Merci de compléter ce document qui restera confidentiel.

Nom : Prénom : Âge :

Sais-tu nager (au moins) 50 mètres ? Oui Non

As-tu déjà pratiqué la plongée sous-marine avec palmes, masque, tuba ? Oui Non

As-tu déjà pratiqué la plongée sous-marine avec bouteilles ? Oui Non

Si oui, à quelle date pour la dernière fois ?

Tu es plongeur niveau : Débutant 1 2 3 4 PA 20 PE 40

Merci de ramener vos passeport et carnet de plongée

Tu souhaites préparer le niveau : 1 2 3 4 PA 20 PE 40

Tu souhaites préparer le diplôme d'initiateur : Oui Non

Tu possèdes un autre diplôme fédéral : TIV BFPS RIFAP Autre :

Tu souhaites préparer un diplôme d'apnée niveau : 1 2 3 *Le signaler lors de votre visite médicale*

Le (la) soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à, le 20.....

Signature de l'adhérent ou, pour les mineurs, obligatoirement, de l'un des parents ou du tuteur légal :

CONDITIONS ET GARANTIES RELEVANT DE L'ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLÉMENTAIRE

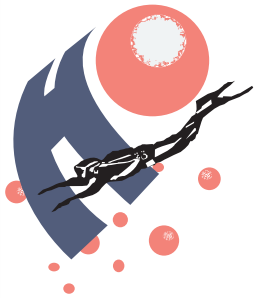
Ces tarifs sont ceux de la saison 2012/2013, ils sont donc donnés à titre indicatif et sous réserve de modification. Vous pouvez les retrouver sur www.cabinet-lafont.com/accueil/Tarifs_saison_2012_2013.pdf

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA F.F.E.S.S.M.	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT	
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Étranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Étranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Étranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Étranger (monde entier)
Âge limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Âge limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité F.F.E.S.S.M.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Frais de recherche et de sauvetage	1 644 €		3 642 €		6 381 €		—	
Frais de caisson hyperbare	37 223 €		37 223 €		37 223 €		37 223 €	
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place	7 445 €	33 137 € (a)	26 056 €	33 137 € (a)	29 776 €	300 000 € (a)	7 445 €	33 137 € (a)
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus	132 € (b)	Inclus	132 € (b)	Inclus	132 € (b)	Inclus	132 € (b)
Soins dentaires urgents	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)	Inclus	131 € (b)
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 48,50 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c)							
Évacuation sanitaire (rapatriement transport médical)	Sans limitation de somme							
Avance sur frais à l'étranger	À l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA Assistance : + 33 1 55 92 22 82 - 24h/24 - 7j/7							
Avance sur la caution pénale à l'étranger	—	12 138 €	—	12 138 €	—	12 138 €	—	12 138 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	10 635 €		37 223		85 079 €		10 635 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 445 €		22 333 €		42 540 €		7 445 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires)	805 €							
GARANTIES LOISIRS TOP (d)								
Garanties de base ci-dessus + assurance voyage plongée MONDE ENTIER ci-dessous Ces garanties sont valables quelque soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de la validité de la licence								
Annulation voyage plongée	- 6 332 € par bénéficiaire et 31 664 € pour un même évènement - Franchise de 31 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 332 € par bénéficiaire et 31 664 € pour un même évènement - Sans franchise						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 332 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 317 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Assurance bagages voyage plongée	807 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 31 € par bénéficiaire						Néant	
Garantie «Avance sur la caution pénale à l'étranger»	—	12 138 €	—	12 138 €	—	31 664 €	Néant	
TARIFS ANNUELS TTC								
CATÉGORIES Loisir de base Loisir TOP	LOISIR 1 19 € 37 €		LOISIR 2 30 € 48 €		LOISIR 3 52 € 79 €		PISCINE 11 € Pas de garantie	

(a) Franchise de 23 € pour les frais de traitement (b) Franchise de 15 € par dossier
(c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable (d) Retrouvez les Conditions Générales du contrat TOP F.F.E.S.S.M. sur www.cabinet-lafont.com (rubrique «services en ligne»).



Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et les voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessite une convention d'assistance spécifique. Contactez le Cabinet Lafont : 04 68 35 22 26



Plongée Sous-Marine d'Halluin

Agrément Jeunesse et Sports n° 59 S 2554

F.F.E.S.S.M. n° 09 59 0058

Siège social : Piscine Municipale d'Halluin

Route de Neuville - 59250 HALLUIN

Adresse postale : Monsieur David MOURADOGLOU

335 rue de Lille - 59250 HALLUIN



RENONCIATION À L'ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLÉMENTAIRE

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code Postal :

--	--	--	--	--	--

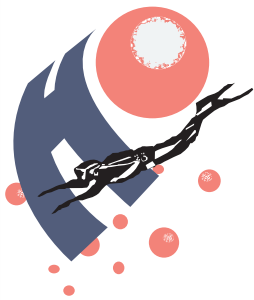
adhérent(e) à P.S.M.H. confirme avoir demandé, dans le cadre de ma préparation au passage du niveau 1 ou supérieur, la délivrance d'une licence de plongée **SANS** l'assurance individuelle complémentaire.

J'ai été informé(e) que cette assurance complémentaire permettait de couvrir les risques particuliers inhérents à la pratique de la plongée sous-marine, dont notamment les frais de recherche et de sauvetage, les frais de caisson hyperbare (ces frais pouvant rapidement être considérables), les frais d'hospitalisation, chirurgicaux ou encore d'ambulance.

Je décharge P.S.M.H. de toute responsabilité du fait de mon renoncement à ce complément d'assurance lié à la licence «plongée» délivrée par Axa partenaire de la F.F.E.S.S.M.

Fait à, le 20.....

Signature de l'adhérent ou, pour les mineurs, obligatoirement, de l'un des parents ou du tuteur légal :



Plongée Sous-Marine d'Halluin

Agrément Jeunesse et Sports n° 59 S 2554

F.F.E.S.S.M. n° 09 59 0058

Siège social : Piscine Municipale d'Halluin

Route de Neuville - 59250 HALLUIN

Adresse postale : Monsieur David MOURADOGLU

335 rue de Lille - 59250 HALLUIN



MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA LISTE DE DIFFUSION@PSMH

Une liste de diffusion électronique destinée à l'ensemble des adhérents est mise en place par P.S.M.H. pour communiquer sur les événements du club et sur la plongée en général. En s'inscrivant sur psmh@yahoogroupes.fr chacun peut envoyer des messages aux membres de P.S.M.H. Pour s'inscrire, il vous suffit d'envoyer un e-mail à l'adresse psmh-subscribe@yahoogroupes.fr (aucun texte particulier n'est exigé dans votre courrier) ou de se rendre sur le site de Yahoo <http://fr.groups.yahoo.com/group/psmh> et de cliquer sur «rejoindre ce groupe». Cette procédure nécessite de posséder un compte chez Yahoo. Quelques adresses :

Adresse web : <http://fr.groups.yahoo.com/group/psmh>
Envoyer un message : psmh@yahoogroupes.fr
S'inscrire : psmh-subscribe@yahoogroupes.fr
Désinscription : psmh-unsubscribe@yahoogroupes.fr
Fondateur de la liste : psmh-owner@yahoogroupes.fr



AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIE/VIDÉO

Madame

Mademoiselle

Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Ville : Code Postal :

--	--	--	--	--

autorise n'autorise pas l'Association P.S.M.H. Plongée Sous-Marine d'Halluin, Agrément Jeunesse et Sports n° 59 S 2554, F.F.E.S.S.M. n° 09 59 0058 dont le siège social est la Piscine Municipale, route de Neuville à Halluin, à reproduire et à diffuser les photographies/vidéos réalisées lors des entraînements en piscine, des plongées en milieu naturel et de toutes autres sorties et manifestations organisées par l'Association P.S.M.H. Les photographies/vidéos seront notamment diffusées sur le mur Facebook, le Yahoo Groupe de P.S.M.H. dont l'accès est réservé aux seuls membres de l'association. En aucun cas l'association P.S.M.H. ne pourra céder ces droits à l'image à d'autres organismes ou à des tiers. L'association P.S.M.H. s'engage à ne pas utiliser ces images à d'autres fins qu'à celles citées ci-dessus, notamment pour une exploitation susceptible de porter atteinte à la vie privée de chacun. Cette autorisation ne subit pas de délai. Toutefois, il est possible, à tout moment, de revenir sur l'autorisation à diffuser les image par simple courrier adressé à l'association.

Fait à, le 20.....

Signature de l'adhérent ou, pour les mineurs, obligatoirement, de l'un des parents ou du tuteur légal :